Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_84-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-84

L'an deux mil vingt - six, le 3 Septembre à vingt heures trente - trois, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation : le 28 Août 2026
Date de publication : le 28 Août 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, OLIVIER-DUFEE Anne-France

MEMBRES ABSENT EXCUSE : BAUDAS Simon donne pouvoir à BOULAIRE Céline, HABERT Orlane donne pouvoir à LAHAYE Denis, NOURRY Jérôme donne pouvoir à PARBEAU Gwenaëlle

MEMBRES ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : FINET Johanne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

REPONSE A L'APPEL A PROJET D'ACSE 175 POUR L'ACCESSIBILITE DU LOGEMENT D'URGENCE RUE DE LA MARCHANDIERE

Madame la Maire et Madame Camille BOURGUENOLLE, conseillère déléguée à l'action sociale, exposent aux membres du conseil municipal la nécessité pour la commune de disposer d'un logement d'urgence opérationnel pour répondre aux situations de précarité, de sinistres ou de violences intrafamiliales.

L'appel à projet d'ACSE 175 pourrait permettre de répondre à cet enjeu en aide au financement de la mise au norme du local communal situé rue de la Marchandière. Les travaux prévus concernent la mise aux normes électriques, l'isolation, la pose de radiateurs à inertie, la création d'une rampe d'accès PMR ainsi que des travaux de rafraîchissement.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260903-D_2026_84-DE

Le projet est conçu de manière participative en associant l'intervention des entreprises qualifiées pour les lots techniques, les services techniques municipaux en régie, et les bénévoles/habitants pour les chantiers citoyens d'embellissement.

Le coût financier direct de l'opération s'élève à **14 800,00 €**, valorisé par un apport en régie estimé à **4 032,00 €**.

Ce projet pourrait être éligible au dispositif « Grand Projet » de l'Appel à Projets 2026 de l'**ACSE 175**, permettant d'obtenir une subvention à hauteur de 80 % des dépenses directes, soit **11 840,00 €**, laissant un reste à charge de **2 960,00 €** pour la commune.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le dossier de candidature préparé dans le cadre de l'Appel à Projets 2026 de l'ACSE 175 ;
- **CONSIDÉRANT** l'intérêt social de créer une structure d'accueil temporaire sur la commune ;
- **CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel et l'opportunité de solliciter une aide financière auprès de l'ACSE 175 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 (unanimité), ne prend pas part au vote : 0, Vote : Contre : 0 ; Abstention : 0, 19 pour) a décidé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du projet s'établissant comme suit :
  - **Coût total des dépenses directes : 14 800,00 €**
  - **Subvention sollicitée auprès de l'ACSE 175 (80 %) : 11 840,00 €**
  - **Autofinancement de la Commune (20 %) : 2 960,00 €**
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de candidature à l'Appel à Projets 2026 de l'ACSE 175 et à solliciter la subvention maximale de 11 840,00 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document, convention, contrat ou acte administratif nécessaire à la réalisation de ce projet.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune **si le projet était retenu**
- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation et d'aménagement d'un logement d'urgence communal dans le local situé rue de la Marchandière **si le projet était retenu**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,
Johanne FINET

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.